



Locataire et co-locataire par descendance

Par **Franck59110**, le **14/08/2013 à 17:13**

Bonjour,rrnJe suis locataire principal (signataire du bail de location) de ce logement depuis 20 ans.rnJ'y vis seul avec mon fils depuis mon divorce en date de l'année 2004.rnJe souhaite que mon fils en devienne co-locataire car je désire changer de région. Mon bailleur s'y refuse... En a-t-il le droit ?rnEn regard du règlement intérieur, les descendants sont logiquement prioritaires pour conserver le logement. Je ne voudrais pas mettre mon fils dans une mauvaise situation.rnMerci de votre réponse.rnCordialementrnFranck ZOLLA